

ASSOCIATION MISSION LOCALE
RURALE CENTRE ET SUD VIENNE

13 RUE NORBERT PORTEJOIE
86 400 CIVRAY



RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

**ASSOCIATION MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD
VIENNE**

13 RUE NORBERT PORTEJOIE
86 400 CIVRAY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Association MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE
13 RUE NORBERT PORTEJOIE
86 400 CIVRAY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion et les autres documents adressés aux adhérents ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

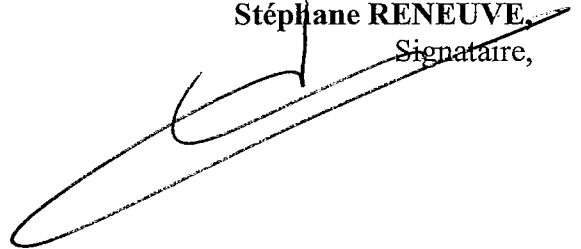
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 09 septembre 2020

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

Stéphane RENEUVE,
Signataire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title of the signatory.

BILAN

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

ACTIF		Exercice : 2 019		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 018 12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	3 685	3 358	328			
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 680	2 353	328			
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres	1 005	1 005				
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	81 642	69 176	12 466	3	14 950	3
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	81 642	69 176	12 466		14 950	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :	200		200		200	
I	Participations						
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	200		200		200	
	TOTAL I	85 528	72 534	12 994	3	15 150	3
A	STOCKS ET EN-COURS :						
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
I	Produits intermédiaires et finis						
F	Marchandises						
C	AVANCES ET ACPTEES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	227 584		227 584	57	315 907	58
R	Créances clients et cptes rattachés						
C	Autres	227 584		227 584		315 907	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
A	Actions propres						
N	Autres titres						
T	DISPONIBILITES	155 535		155 535	39	210 796	38
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					7 560	1
O	TOTAL II	383 119		383 119	97	534 263	97
R	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
M	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
E	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
P	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	468 647	72 534	396 113	100	549 413	100
G	(1) Dont droit au bail						
T	(2) Dont à moins d'un an						
U	(3) Dont à plus d'un an						
E	(4) Dont à plus d'un an						
S							

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

PASSIF		Exercice : 2019 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2018 Durée: 12 Mois	% PASSIF
G	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	13 048	3	13 048	2
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES	7 523	2		
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres	7 523			
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU	151 994	38	213 627	39
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	-48 389	-12	7 523	1
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	768		1 423	
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	TOTAL I	124 944	32	235 621	43
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
R I	PROVISIONS POUR CHARGES	78 024	20	7 400	
O O	FONDS DEDIES				
V N	TOTAL II	78 024	20	7 400	
I S					
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)				
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16 793	4	72 919	13
(1)	DETTE FISCALES ET SOCIALES	156 977	40	202 880	37
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	17 986	5	15 592	3
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	1 389		15 000	3
O R	TOTAL III	193 146	49	306 392	56
M E					
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	396 113	100	549 413	100
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

15/09/2020:14:46

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	981 461	1 134 956
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	89 152	129 760
Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés		
Autres produits	5 505	32 873
TOTAL I	1 076 118	1 297 589
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	283	476
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	183 101	259 159
Impôts, taxes et versements assimilés	61 230	60 897
Salaires et traitements	664 734	732 039
Charges sociales	184 036	268 711
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	6 865	7 259
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	8 991	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	122	24 959
TOTAL II	1 109 362	1 353 500
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-33 244	-55 911
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

Document soumis au c.o.
du Commissaire aux Comptes

**COMPTE DE RESULTAT DE
L'EXERCICE (en liste)**

Devise **EURO**

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)	49	68
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	49	68
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 003	1 610
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	1 003	1 610
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	- 955	-1 542
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	-34 199	-57 453
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	13 926	108 576
Sur opérations en capital	656	1 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	14 581	109 576
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	28 771	44 144
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		457
TOTAL VIII	28 771	44 601
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-14 190	64 975
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 090 748	1 407 233
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 139 136	1 399 711
EXCEDENT OU DEFICIT	-48 389	7 523
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES SOLDES
INTERMEDIAIRES DE GESTION

15/09/2020:14:46

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

	Exercice 2 019	(12 mois)	Exercice 2 018	(12 mois)	Variation 2 018	- 2 019
COMPTES		% CA		% CA		% CA
CHIFFRE D'AFFAIRES						
VENTES NETTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises						
- RRR accordés s/vtes marchandises						
COUT D'ACHAT MARCH. VENDUES						
+ Achats de marchandises						
+ ou - Variation. stocks marchandises						
+ Frais access. achats marchandises						
- RRR obten. s/achats marchandises						
MARGE COMMERCIALE (I)						
+ Cotisations						
+ Ventes de produits (finis, intermédiaires, résiduels)						
+ Travaux						
+ Etudes						
+ Prestations de services						
+ Prod. activités annexes						
- RRR accordés par l'entreprise						
+ Production stockée (var.ex.)						
+ Production immobilisée						
+ Prod. nets partiels sur opérations à long terme						
PRODUCTION DE L'EXERCICE (II)						
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DE TIERS (III)	183 384		259 635		-76 251	-29 %
+ Achats stockés d'approv.	283		476			
+ ou - Var. stocks approv.						
+ Achats de sous-traitance						
+ Achats n.stockés mat/four.	11 094		14 539			
+ Autres achats externes	172 007		244 621			
- RRR obtenus s/ achats appro et de sous traitance						
+ Frais accessoires						
VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	- 183 384		- 259 635		76 251	-29 %
+ Subventions d'exploitation	981 461		1 134 956			
- Impôts, taxes, vers.assimilés	61 230		60 897			
- Salaires et traitements	848 770		1 000 750			
- Charges sociales						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 111 923		- 186 327		74 404	-40 %

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE Du 01-01-2019 Au 31-12-2019

COMPTE	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)	Variation 2018 - 2019
COMPTE	% CA	% CA	% CA
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 111 923	- 186 327	74 404 -40 %
+ Autres prod. de gestion courante	123	24 946	
+ Repr. s/ amort. et prov. d'expl.		22 250	
+ Transfert charges exploitation	94 534	115 437	
- Autres charges de gestion courante	122	24 959	
- Dotat. amort. et prov. expl.	15 856	7 259	
- Reports en fonds dédiés			
+ Utilisation des fonds reportés et des fonds dédiés			
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 244	-55 911	22 667 -41 %
+ Quotes-parts résultat sur opérations			
+ Reprise s/ amort et prov. fin.			
+ Transfert de charges fin.			
+ Produits financiers	49	68	
- Quotes-parts résultat sur opérations			
- Dotation amort. et prov. fin			
- Charges financières	1 003	1 610	
RESULT. COURANT AV. IMPOTS (IV)	-34 199	-57 453	23 253 -40 %
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V)	-14 190	64 975	-79 165 -122 %
- Part. salariés fruits expans.			
- Impôts sur les sociétés			
- Imposition forfaitaire			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-48 389	7 523	-55 911 -743 %
+ Prod. cess. éléments actif immo.			
- VNC éléments actif cédés			
RESULTAT SUR CESSIONS ELEM. ACTIF IMMOBILISES			

I. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan : 396 113 €

Résultat : -48 389 €

Fonds associatifs : 124 944 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'exercice comptable est marqué par :

- La perte de trois antennes ainsi que les salariés qui y étaient affectés,
- Reconnaissance de la Mission Locale comme une association d'utilité publique apte à recevoir des dons,
- Démission de M Dupont (ancien Directeur) courant 12.2019, qui a été remplacé par M Chenu (directeur par intérim).
- Disparition du Crédit CITS à compter du 01.01.2019.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable général 2016.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Par dérogation aux règles en vigueur, les subventions d'investissement sont reprises au même rythme que l'investissement financé.

Le montant des rémunérations des 3 plus hauts dirigeants ne peut pas être communiqué, puisque cette information ne concerne qu'un seul salarié.

Aucune information détaillée n'a été communiquée sur les modalités de valorisation des heures effectuées par les bénévoles et les autres contributions. Le montant de ces contributions est comptabilisé en produit et en charge d'exploitation dans les comptes « autres charges » et « autres produits ».

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4. La crise sanitaire COVID-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Conformément aux mesures gouvernementales, l'association a fait l'objet d'une fermeture imposée, à compter du 17 mars 2020.

III. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**A. Provisions inscrites au bilan**

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	Pour Départ Retraite
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/01/2019 au 31/12/2019					
Début	0	0	0	0	7 400.00
Dotations	0		0		70 624.00
Reprises	0		0		
Fin	0	0	0	0	78 024.00
Exercice 01/01/2018 au 31/12/2018					
Début	0	0	0	21 500.00	8 151.00
Dotations				0.00	0.00
Reprises	0		0	21 500.00	751.00
Fin	0	0	0	0	7 400.00
Exercice 01/01/2017 au 31/12/2017					
Début	0		0	21 500.00	6 311.00
Dotations	0		0	0.00	1 840.00
Reprises			0	0.00	0.00
Fin	0	0	0	21 500.00	8 151.00

Concernant l'évolution de la provision de départ à la retraite de 70 624 € celle-ci a fait l'objet

- Une dotation de 8 990 € 78 (passée en charge de l'exercice)
- Une diminution des reports à nouveau de 61 632 € 99

B. Actif immobilisé et amortissements**1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	3 089.00	596.00	0.00	3 685.00
Immobilisations Corporelles	77 529.00	4 113.00	0.00	81 642.00
Immobilisations Financières	200.00	0.00	0.00	200.00
TOTAUX	80 818.00	4 709.00	0.00	85 527.00

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	3 089.00	268.00	0.00	3 357.00
Immobilisations Corporelles	62 531.00	6 596.00	0.00	69 176.00
TOTAUX	65 668.00	6 864.00	0.00	72 533.00

C. Echéances des créances et des dettes**1. Créances**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	200.00		
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 012.00	17 012.00	
Etat – Divers	145 279.00	145 279.00	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	65 292.00	65 292.00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAUX	227 784.00	227 584.00	

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 793.00	16 793.00		
Personnel et comptes rattachés	56 370.00	56 370.00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 152.00	65 152.00		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	35 453.00	35 453.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	17 986.00	17 986.00		
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 388.00	1 388.00		
TOTAUX	193 145.00	193 145.00		

D. Comptes de régularisation Actif et Passif**1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :**

- Les emprunts et dettes financières	0 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	8 424 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	84 193 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	0 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	0 €
- Autres créances	0 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 389 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

E. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 18,46 personnes physiques dont 0.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres	3
- Agents de maîtrise	0
- Employés, ouvriers et techniciens	20
- Apprentis	0

F. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2019
Produits exceptionnels de gestion	13 925.00
Produits exceptionnels en capital	655.00
Reprise sur provisions et transferts de charges	0.00
Totaux	14 581.00
Charges exceptionnelles de gestion	28 770.00
Charges exceptionnelles en capital	0.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0.00
Totaux	28 770.00

La somme de 13 925 € correspond à l'exonération ZRR du 4 Trimestre 2018 qui n'avait pas été provisionnée sur l'exercice car montant non connu à la clôture des comptes 2018 et à la subvention « Equilibre alimentaire » de l'ADECL.

La charge exceptionnelle de 28 770 € tient compte essentiellement de la perte sur la subvention garantie jeunes, des intérêts légaux et d'une indemnité suite à la condamnation à la cours d'appel sur le litige PETIT

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Charges sur exercice antérieur	1 845.00	
Perte sur subvention accordées (GJ 2018)	18 754.00	
Régularisations diverses	235.00	
Indemnités Mme Petit Dominique (jugement)	7 936.00	
Régularisations diverses		123.00
Exonération ZRR 4 Trimestre 2019		9 684.00
Gain sur subvention 2018 – Tres Neuville		618.00
ADECL – Subvention Equilibre Alimentaire 2018		3 500.00
Dotation Subvention		655.00

IV. Informations relatives aux engagements et autres informations

A. Emprunts

Au cours de l'exercice, la mission locale a eu recours à un emprunt court terme pour 3 mois de 95 K€ en mars 2019 au taux de 3,93%. Cet emprunt a été remboursé respectivement en Juin et Juillet 2019.

B. Engagements financiers

- Hypothèque Néant
- Nantissement (gage) Néant

C. Dettes garanties par sûretés réelles

- Avals, cautions et garanties Néant
- Autres engagements reçus Néant

D. Crédits baux engagements donnés

- Crédits baux immobiliers Néant
- Crédits baux mobiliers Néant

E. Engagement Retraite

La provision pour Départ à la retraite pour l'exercice 2019 est de 78 024 € comptabilisée de la façon suivante :

- Dotation aux provisions pour 16 391 € 01
- Correction sur les reports à nouveau pour 61 632 € 99

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Convention collective Missions Locales et PAIO
- Taux d'inflation 1 %
- Taux d'actualisation 1 %

A compter de cet exercice, l'association provisionne une indemnité à payer en retenant les points suivants :

- Départ volontaire à la retraite du salarié (soumis à cotisations)
- Prise en compte de tous les salariés

F. Compte de résultat retraité

R

RESULTAT 31.12.2019	VERSION PRESENTEE	RETRAITEMENT	APRES RETRAITEMENT
PRODUITS EXPLOITATION	1 076 118 €		
CHARGES EXPLOITATION	1 109 362 €		
RESULTAT EXPLOITATION	(-) 33 244 €		
RESULTAT FINANCIER	(-) 955 €		(-) 955 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(-) 14 190 €		(-) 14 190 €
RESULTAT NET	(-) 48 389 €		(-) 48 389 €

G. Variation des fonds associatifs

Poste	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subventions affectées	13 048 €			13 048 €
Autres fonds				
Total des fonds sans droit de reprise	13 048 €			13 048 €
Autres réserves		7 522 €		7 522 €
Reports à nouveau	213 627 €		61 633 €	151 994 €
Résultat de l'exercice	7 523 €		55 912 €	(-) 48 389 €
Subvention d'investissement	1 423 €		655 €	768 €
Total des autres postes	222 573 €	7 522 €	118 200 €	111 896 €
Total des fonds associatifs	235 621 €	7 522 €	110 677 €	124 944 €

La diminution des fonds associatifs est essentiellement due à :

- Au résultat déficitaire au 31.12.2019
- Au changement de la méthode de calcul sur indemnités de départ à la retraite. Celles-ci étaient comptabilisées sur une mise à la retraite du salarié par l'employeur (non soumis à cotisations sociales) et une prise en compte uniquement des salariés âgés de plus de 50 ans. A compter de cet exercice, la provision pour départ à la retraite est calculée sur le départ volontaire du salarié et concerne tous les salariés présents à la date de clôture dans l'entreprise.

**ASSOCIATION MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD
VIENNE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2019**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Tél. : 0546920011

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

Association MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE
13 RUE NORBERT PORTEJOIE
86 400 CIVRAY

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

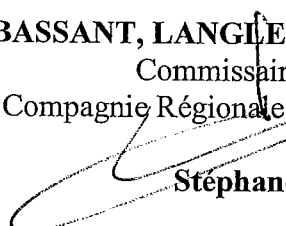
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à SAINTES, le 09 septembre 2020

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS


Stéphane RENEUVE,
Signataire,

